

Normes

Garde corps Claustras balcon ou terrasse surélevée

Le garde corps crée en claustras est avant tout décoratif, **mais lorsqu'il protège une dénivellation supérieure à 1 m**, il est soumis au code de la construction et de l'habitat.

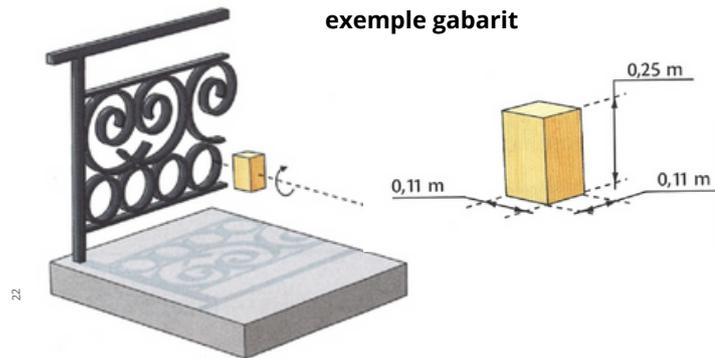
La dimension verticale des vides ne doit pas laisser passer un gabarit des dimensions suivantes :

Longueur 25 centimètres
Largeur 11 centimètres
Epaisseur 11 centimètres (voir dessin).

Cette norme est appliquée pour la sécurité des enfants :

11 cm distance déterminée pour qu'un jeune enfant ne puisse y introduire la tête et risquer un décollement d'oreilles...

25 cm distance bi-acromiale (largeur des épaules) du corps d'un enfant.

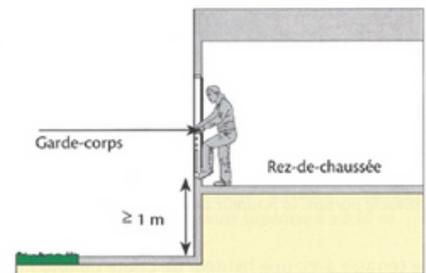
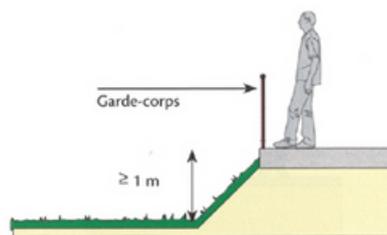


Selon la norme NF P 01-012, la hauteur minimum de du garde corps doit être de 1.00 mètre du sol à la partie supérieure de la main courante

La norme NF P 01-012 précise les spécifications à respecter, c'est-à-dire les dimensions du garde-corps, en particulier sa hauteur et l'espacement. Les vides du garde corps ne doivent pas permettre le passage d'un gabarit parallélépipédique (une enveloppe de 25x11x11cm)

La norme NF P 01-013 définit les essais de résistance des garde-corps

exemple garde-corps terrasse



exemple garde-corps balcon

Afin de répondre à ces normes le garde corps doit avoir au minimum une hauteur de 100cm

En complément du garde corps, un pilier ferrillé devra être placé tous les 4 à 6 mètres de longueur afin de renforcer la sécurité et la solidité

Ces normes sont données à titre informatif. N'hésitez pas à nous consulter afin d'avoir plus de renseignements à leur sujet et à votre projet